

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») – Modifications aux Règles et au Manuel des risques en fonction du changement d'administrateur, d'agent de calcul et d'agent de publication pour les taux CDOR et CORRA

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par la CDCC, de modifications aux Règles et au Manuel des risques. Ces modifications visent à refléter la désignation du nouvel administrateur, agent de calcul et agent de publication du taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) et du taux CORRA (Canadian Overnight Repo Rate Average) et les modifications du prix de règlement final des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois, des contrats à terme 30 jours sur le taux « Repo » à un jour et des contrats à terme sur swap indexé à un jour.

(Les textes ont été publiés à la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2016-12-15, Vol. 13, n°50.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 31 janvier 2017, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Dan Chebat
Analyste en produits dérivés
Direction des chambres de compensation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4369
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4369
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : dan.chebat@lautorite.qc.ca